

Les Faux Pas

en matière de la protection de la vie privée



©

Avis n° 3 : Avis de collecte de renseignements et Guide de la LAIPVP novembre 2008

Avis de collecte de renseignements

En vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), l'Université Laurentienne doit fournir un **Avis de collecte de renseignements** pour informer les particuliers lorsqu'elle recueille des renseignements personnels à leur sujet directement auprès des personnes concernées, ou indirectement d'une autre source (veuillez consulter Les Faux Pas en matière de la protection de la vie privée avis n°2 pour savoir ce qui constitue des renseignements personnels).

[L'avis général de collecte de renseignements de l'Université Laurentienne](#) informe les membres de la population étudiante et du personnel des catégories ou types de renseignements **qu'elle recueillera fort probablement, et donne les raisons les plus probables (buts) de cette collecte. L'avis général ne précise pas suffisamment les renseignements personnels recueillis par les unités, leur utilisation et leur divulgation.** Les membres du personnel qui doivent recueillir des renseignements personnels **doivent fournir un avis de collecte de renseignements personnels en ce qui concerne les formulaires, lettres ou autres procédés de collecte (par exemple, de vive voix).** Pour que la collecte soit légale, l'avis doit préciser :

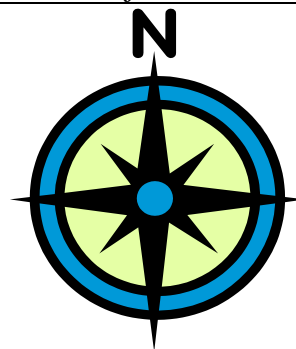
- l'autorité légale invoquée (par exemple, la collecte est nécessaire pour administrer comme il se doit une activité universitaire autorisée);
- le ou les buts principaux de la collecte;
- le titre, l'adresse professionnelle et le numéro de téléphone d'un membre du personnel de l'Université qui peut répondre aux questions sur la collecte.

Veuillez consulter le site web BIPVP ou communiquer avec le BIPVP pour obtenir de l'aide à ce sujet.

Guide de la LAIPVP

Le BIPVP travaille assidument sur un guide de la LAIPVP qui fournira à la communauté universitaire des renseignements et des conseils concernant cette loi, notamment :

- Les définitions de « dossier » et de « renseignements personnels »;
- Des renseignements sur la collecte, l'utilisation et la divulgation appropriées de renseignements personnels;
- Les processus et formulaires de l'Université liés à la LAIPVP;
- Des conseils par rapport à l'atteinte à la vie privée; et
- Comment traiter les demandes de renseignements



Pour consulter [l'avis général de collecte de renseignements de l'Université Laurentienne](#) ou le Guide de la LAIPVP, allez sur [le site web du BIPVP](#). Nous vous remercions de votre coopération et de votre collaboration continues. Si vous avez des questions ou préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec le BIPVP.



Bureau de l'information et de la protection de la vie privée (BIPVP)

Secrétariat de l'Université · Salle L-1118, Édifice R.D. Parker · 935, chemin du lac Ramsey · Sudbury, ON P3E 2C6

Denise Ouellette

Coordonnatrice, Information et protection de la vie privée

Poste 3401

douellette@laurentienne.ca

Victoria Edwards

Préposée aux dossiers

Poste 3416

vedwards@laurentienne.ca

Natalie Parent

Secrétaire de direction

Poste 3400

nparent@laurentienne.ca